

**Habitat 76 - locaux 2 rue Irénée Bourgois ó Dieppe
Avenant n° 2 au contrat de location**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 33
Nombre de votants : 38*

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 10 décembre 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric, Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n°1 à la question n°67), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°7 à la question n°68), Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent (de la question n°27 à la question n°68), Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme ANGER Elodie, M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°45 à la question n°68), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°17 à la question n°68), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard.

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine (pour la question n°68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta (de la question n°1 à la question n°6), Mme CLAPISSON Paquita, M. BUSSY Florent (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine (de la question n°1 à la question n°44), M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°16).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle à M. LANGLOIS Nicolas, Mme GAILLARD Marie-Catherine à M. JUMEL Sébastien (pour la question n° 68), Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle à M. LEFEBVRE François, Mme CLAPISSON Paquita à M. PAJOT Mickaël, M. BUSSY Florent à Mme LETEISSIER Véronique (de la question n°1 à la question n°26), Mme QUESNEL Alice à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie

Rapporteur : François Lefebvre, Adjoint au Maire,

Par contrat de location n° 1979-36 en date du 27 avril 1979, Habitat 76, anciennement OPAC (Office Public d'Aménagement et de Construction) a consenti à la Ville de Dieppe la mise à disposition de locaux à usage collectif sis au rez-de-chaussée de l'immeuble 2 rue Irénée Bourgois à Dieppe, anciennement rue de la Sous-Préfecture à Dieppe.

Cette location était destinée à permettre à la Ville de Dieppe la création et le développement de toutes actions sociales et culturelles au profit des habitants de Dieppe et plus spécialement des occupants des logements édifiés par l'Office du groupe H.L.M., 2 rue Irénée Bourgois.

Actuellement, ces locaux servent de centre de vaccinations ainsi que pour les visites médicales des personnels communaux.

Le contrat initial ne envisageant pas la possibilité pour la Ville de Dieppe de recourir à des associations ou partenaires institutionnels pour mener ces actions à destination, principalement, des habitants, il y a lieu de modifier le contrat en ce sens.

La ville souhaite pouvoir élargir les possibilités de mise à disposition et autoriser des associations et institutions à occuper les locaux précités, il convient de modifier l'article n° 2 du contrat de location en cours comme suit :

« Les lieux loués seront utilisés par les services de la Mairie en vue de créer et développer toutes les actions sociales et culturelles au profit des habitants de la commune de Dieppe, et pourront être mis gracieusement à disposition d'intervenants associatifs ou institutionnels.

Le preneur devra veiller à ce qu'aucun trouble de voisinage ne soit causé par une utilisation bruyante ou par des allées et venues à des heures indues, notamment dans les parties communes locatives »

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- le Code Civil, art. 1708 et suivants,
- la délibération du Conseil Municipal du 27 mars 1979 relative à la signature du contrat de location entre l'OPAC et la Ville de Dieppe portant sur la mise à disposition des locaux situés 2 rue Irénée Bourgois, anciennement rue de la Sous-Préfecture à Dieppe,
- le contrat de location n° 1979-36 du 27 en date du 27 avril 1979,
- la délibération du Conseil Municipal n° 40 du 11 décembre 2003 relative à la signature d'un avenant n° 1 portant sur la modification du loyer, soit une location consentie à titre gracieux,
- l'avenant n° 1 au contrat de location n° 2004-004 en date du 9 janvier 2004

Considérant l'avis de la commission n° 3 du 8 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, approuve les modifications apportées à l'article 2 du contrat de location n° 1979-36, et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 correspondant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL**



**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

<p>Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire</p>
